



REFERENTIEL PEDAGOGIQUE ACCEUIL & HANDICAPS

PROGRAMME DE FORMATION

Prérequis : aucun.

Durée : 7 heures

Stagiaires : Max 8 personnes

Public visé : agents d'accueil des Etablissements Recevant du Public

OBJECTIFS :

- Appréhender le cadre réglementaire de l'accessibilité aux ERP
- Connaitre et identifier les différentes formes de handicaps
- Proposer et adapter l'accueil des personnes souffrant de handicaps

CONTENU :

Module 1

- Définition du handicap
- Loi du 11/02/2005
- Chaîne de déplacement (Art : R111-19 CCH)
- Décret du 28/03/2017 et Arrêté du 19/04/2017
- Registre d'accessibilité
- Formation du personnel

Module 2

- Les différents handicaps : définitions et prise en compte
- Ateliers pratiques

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports à l'aide de l'outil multimédia et mises en pratique.

Moyens techniques

- Une salle équipée de tableau, paperboard, vidéoprojecteur, pouvant accueillir les stagiaires et permettant les mises en pratique.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

- Lors de la formation, les stagiaires sont soumis à des mises en situation, des exercices pratiques, des échanges sur leurs pratiques professionnelles dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de leur progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Evaluation de satisfaction du stagiaire

- Objectifs visés : mesurer l'indice de satisfaction des participants sur l'atteinte des objectifs, la qualité de l'animation et la satisfaction globale de la prestation.
- Un questionnaire d'évaluation est remis à chaque participant.

Sanction de la formation

- Une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation le cas échéant sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

- Lors de l'exécution de la formation une feuille de présence par demi-journée devra être signée par chaque stagiaire.